


**VOTRE QUESTION
DU JOUR**
GILLES SALVAT

Directeur de laboratoire à l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

La contamination par la bactérie *E. coli* est-elle exceptionnelle ?

- ▶ Sept enfants étaient encore hospitalisés à Lille (Nord), hier, dont un dans un état grave, après avoir consommé de la viande hachée contaminée par la bactérie *Escherichia coli* (*E. coli*) O 157. Une fillette de 7 ans a également été hospitalisée sans toutefois avoir consommé la viande en question.
- ▶ Chaque année, en France, on recense une centaine de cas de « syndrome hémolytique et urémique » (SHU) liés à ce type de bactéries, provoquant diarrhées et insuffisance rénale.

« La contamination qui a eu lieu dans le nord de la France n'est pas exceptionnelle puisque chaque année, on recense en France une centaine de cas de "syndrome hémolytique et urémique" (SHU), une complication grave liée à la bactérie *Escherichia coli*, qui provoque des diarrhées et quelquefois une insuffisance rénale. Il existe de très nombreuses souches d'*E. coli*, dont la plupart ne sont pas pathogènes. Cependant, certaines produisent des toxines dangereuses pour l'homme. L'*E. coli* O 157, en cause dans le Nord, est ainsi une bactérie parfois présente dans l'intestin des bovins. En cas d'accident lors de l'éviscération, le contenu de l'intestin peut souiller la carcasse, contaminer la viande et provoquer des intoxications alimentaires. En règle générale, il s'agit d'une contamination de surface qui disparaît avec la cuisson (deux minutes à 70 degrés suffisent à tuer l'*E. coli*). Mais dans le cas de la viande hachée, la bactérie peut entrer à l'intérieur du steak et survivre s'il n'est pas suffisamment cuit.

De nombreux contrôles ont lieu en France, où la vigilance est largement de mise en ce qui concerne la viande hachée. Toutefois, même dans ces conditions strictes, un accident est toujours possible. La meilleure manière de se prémunir est donc de ne pas servir de viande saignante aux enfants, dont la barrière digestive est plus fragile et le système immunitaire moins actif que ceux de l'adulte. La viande hachée doit être cuite à cœur.

Une chose est sûre, néanmoins : cette contamination et celle qui a eu lieu en Allemagne (NDLR : attribuée à des graines germées) n'ont rien à voir. En effet, les bactéries en cause sont totalement différentes, tout en portant le même nom. La concomitance des deux épidémies est donc une coïncidence, de même peut-être, d'après les informations dont nous disposons, que l'hospitalisation à Lille d'une fillette n'ayant pas consommé de viande hachée mais qui a pu être contaminée par un autre aliment, comme le sont, on l'a vu, quelques enfants par an. »

RECUEILLI PAR MARINE LAMOUREUX

Adressez votre question à La Croix

- ▶ par courrier: 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex
- ▶ par courriel lecteurs.lacroix@bayard-presse.com

SUR
LE WEB

www.la-croix.com

▶ **Interview du président d'Air-France-KLM**
Retrouvez une version longue de l'entretien du président de la compagnie aérienne française, Pierre-Henri Gourgeon, qui réagit à la controverse autour de la commande d'appareils par Air France-KLM.

▶ **Le pape à Saint-Marin**
Benoît XVI a effectué, dimanche, la première visite d'un pape dans la petite république enclavée en Italie depuis vingt-neuf ans.

▶ **États généraux de l'ESS**
Interview audio de Tarik Ghezali, cofondateur du Labo de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui explique comment il entend poursuivre le mouvement insufflé lors des trois jours des états généraux de l'ESS.


COURRIER

Vos réactions par courrier (18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex), par mail (lecteurs.lacroix@bayard-presse.com) ou sur le site www.la-croix.com

Roger Fauroux

J'ai lu avec un grand intérêt votre article sur Roger Fauroux paru le 23 mai.

J'aurais aimé que dans le portrait signé M.B., et pour montrer l'ouverture de Roger Fauroux, il soit signalé qu'il était aussi docteur en théologie.

Jean Jung (Ardèche)

Radars

Certains de nos concitoyens seraient-ils atteints de schizophrénie ? Dans notre démocratie, ils élisent des députés pour faire les lois. En outre ils les paient pour cela. Et quand ces lois sont faites, ils s'indignent que l'on veuille les faire appliquer ! Je parle des limitations de vitesse prévues dans le code de la route. Certes, en démocratie, les avis différents sont respectables. Si certains électeurs n'admettent pas de se plier à une limitation de vitesse de 130 km/h sur autoroute (on pourrait dire de même pour les autres limitations), alors qu'ils convainquent des candidats députés de mettre à leur programme une limitation à 150 km/h, par exemple, qui, votée, aura force de loi. La loi, c'est la loi, qui doit être égale pour tous et respectée par tous... On objecte aussi que retirer les panneaux avertisseurs de radars va pénaliser des automobilistes qui auront eu une simple distraction. Mais avoir une distraction en conduisant, n'est-ce pas souvent lourd de conséquence ? Chacun d'entre nous ne doit-il pas lutter contre les distractions, plutôt que de s'en servir comme alibi ? (...) En outre il y a maintenant, sur beaucoup de voitures neuves, des limiteurs de vitesse, qui sont tout à fait efficaces pour éviter ce genre de distraction. (...)

Pierre Contat (Yvelines)

Est-il encore permis de se gausser publiquement ? (...) Être sommé de payer 90 € pour avoir roulé quelques hectomètres à « 51 km/h » (vitesse retenue pour « 56 km/h » réels) au lieu de 50 km/h autorisés, relève d'une législation léonine. Si l'autorité et l'opinion publiques voulaient au moins réduire la mortalité routière, il suffirait de construire des moteurs automobiles limités à 40-50 km/h (encore que...). D'autant que la majorité de nos concitoyens vit en villes : les distances y sont faibles par définition et les bus, trams, métros, vélos même, y abondent. Et puis Internet ou les téléphones font le reste, en attendant la transmission de pensées à la demande ! Bref, les bolides capables de 51 km/h ou plus devraient être confinés au réseau autoroutier et à ses péages. Quand un pays se gère aussi sur le mode usuraire, il vit éthiquement gangrené en profondeur. Bruno Frappat, sous sa plume admirable, me semble avoir négligé cette remarque dans son récent commentaire de *La Croix* sur le thème des morts et blessés de la route.

Michel Yvonneau (Dordogne)

Utilisation de l'eau

Vous intervenez longuement et efficacement dans le débat sur l'eau (La Croix du 30 mai). Il reste un petit espace de bon sens qui me semble oublié : a-t-on besoin d'utiliser de l'eau potable dans nos chasses d'eau ? Ne

Préjudice d'anxiété

À propos de votre enquête parue dans le numéro daté du 24 mai.

Qui veut bien se souvenir du cas des enfants ayant reçu entre 1983 et 1985 un traitement par l'hormone de croissance hGH d'origine humaine préparée par l'Unité de radio-immunologie analytique (URIA) dirigée par le professeur Fernand Dray ? Sur 982 enfants traités parce que le lobe antérieur de leur hypophyse ne sécrétait pas cette hormone hGH, et qui ont reçu des injections provenant de ces lots contaminés par l'agent pathogène de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, 120 sont aujourd'hui décédés et 862 constituent ce qu'on appelle les « personnes à risques ». (...)

Pour avoir suivi les audiences des procès dit « de l'hormone de croissance contaminée » en première instance et en appel, pour connaître et aider les familles des victimes décédées, pour connaître bon nombre de « personnes à risques » et leurs proches, pour connaître ce qu'est la maladie de Creutzfeldt-Jakob depuis ses premiers symptômes jusqu'à son issue inéluctablement fatale dix-huit à vingt mois plus tard, je pense avoir compris ce qu'est le drame de la crainte, de la peur, de l'angoisse qui tarabuste et détruit. Car cette maladie peut se déclarer des dizaines d'années plus tard ! Et que dire aux mères qui, le plus souvent, procédaient elles-mêmes à l'injection quotidienne de cette hormone contaminée ? Je laisse à chacun le soin de penser à la culpabilité qu'elles développent alors que leur enfant est décédé ou devenu « personne à risques ».

Préjudice d'anxiété ? Le terme est faible ! (...) Je ne peux me prononcer si le « préjudice d'anxiété est un outil juridiquement pertinent ». Mais je sais que dans ce cas de l'hormone de croissance contaminée, où le dossier démontre l'accumulation de fautes graves avérées, répétées, de violation de la loi, de laxisme et d'irresponsabilité généralisée aussi bien dans le prélèvement et la collecte des hypophyses que dans l'extraction et la purification de l'hormone - même si les prévenus encore vivants ont été déclarés « non-responsables au pénal » - il ne devrait y avoir aucun besoin de procédures devant les tribunaux, aussi bien au pénal qu'au civil, pour que toutes les victimes soient indemnisées avec la plus grande équité.

Cela ne leur rendrait pas leur enfant et/ou conjoint décédé, cela ne leur enlèverait pas leurs angoisses. Mais je sais que, dans la quasi-totalité des cas, cette indemnisation serait une reconnaissance indispensable et enlèverait une grosse épine à la couronne d'épines qu'ils supportent.

Docteur Rémy LOUIS (Bas-Rhin)

pourrait-on pas utiliser l'eau qui a servi à laver la salade pour nos WC ?

Nos toilettes utilisent environ la moitié de l'eau domestique... Il suffirait d'un bac tampon entre cuisine et/ou salle de bains d'un côté et toilettes de l'autre.

Qui aura l'idée d'un petit kit pour le prochain concours Lépine ? Il pourrait être très vite amorti !

Y a-t-il des impossibilités liées à la mainmise des producteurs d'eau potable, qui ont intérêt à en vendre un maximum ? Utiliser l'eau de pluie pour les toilettes reste interdit en France, mais est obligatoire en Belgique. Pourquoi ? Tant qu'on ne pose pas de question, on ne peut pas avoir de réponse !

François Nugues (Yvelines)

Je n'ai pas tout compris de votre enquête sur l'eau. Bien sûr il faut économiser et gérer l'eau, mais une enquête mérite d'être approfondie. Il me semble que 98 % de l'eau de ma douche une heure après est revenue dans la nature, et 95 % de l'eau de la machine à laver retourne elle aussi une heure après (environ) dans la nature, même s'il y a des frais de traitement. Seule l'agriculture intensive et quelques industries ne rendent pas l'eau dans les nappes phréatiques.

Bruno Palluat (Charente-Maritime)

Train à énergie solaire

L'article publié dans La Croix du 8 juin fait état d'une « prouesse » : une installation photovoltaïque en Belgique qui permet d'économiser 2 400

tonnes de CO₂ par an en faisant rouler au soleil 4 000 rames par an, soit l'équivalent d'une journée de circulation ferroviaire en Belgique.

A priori cela paraît très positif pour la protection de notre planète. En réalité cette opération est une goutte d'eau dans l'océan... Analysons la réalité : on économise ainsi une journée sur 365, soit environ 0,3 % de la consommation annuelle des trains en Belgique. En réduisant la vitesse moyenne de tous les trains d'environ 0,3 % (1), soit en passant par exemple de 100 km/h à 99,7 km/h, on obtiendrait la même réduction de CO₂, et ce, sans dépenser 15,7 millions. (...) Il existe de nombreux autres exemples analogues dans notre vie courante (chauffage, climatisation, éclairage, nourriture, loisirs, etc.) qui montrent que, aujourd'hui, c'est d'abord en réduisant nos consommations d'énergie que l'on pourra réduire les émissions de CO₂. (...) Assurer aujourd'hui la protection de l'environnement uniquement par la technologie est une leurre. C'est notre responsabilité d'homme qui est essentielle : à nous tous de changer rapidement notre comportement pour éviter le cancer du réchauffement climatique.

Jean-Marie Peter (Bouches-du-Rhône)

(1) Sachant que la consommation croît à peu près comme le carré de la vitesse, en supposant que la consommation des trains dépend pour moitié de la vitesse et pour moitié de l'énergie perdue au freinage.